



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :  
**Hélène HALBRECQ**  
Bureau des préventions  
Tél : 05 56 90 67 50  
Mél : helene.halbreccq@interieur.gouv.fr

**Cabinet du Préfet  
délégué pour la défense  
et la sécurité**

Bordeaux, le **30 JUIL. 2024**

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone sud-ouest

à

Monsieur le Président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

**Objet :** Feuille de route régionale 2023-2027  
**PJ. :** 1 dossier.

Conformément à l'instruction du 28 mars 2023 relative à la mise en œuvre dans les territoires de la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, vous trouverez en pièce jointe la feuille de route régionale 2023-2027 pour la région Nouvelle-Aquitaine.

La nouvelle feuille de route 2023-2027 comprend 3 grands objectifs stratégiques en déclinaison de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.

- ✓ Intensifier la lutte contre les produits stupéfiants et contrôler l'accès aux produits addictifs ;
- ✓ Prévenir les conduites addictives chez les plus jeunes ;
- ✓ S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs.

Celle-ci a notamment reçu la validation de l'agence régionale de santé (ARS).

L'appel à projets régional sera lancé dans les prochaines semaines et les instances de pilotage réunies par la suite.

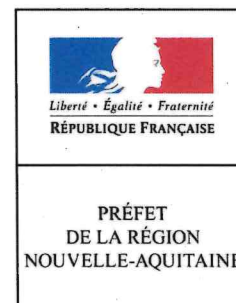
Mes services demeurent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nicolas HESSE



Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives

[drogues.gouv.fr](http://drogues.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

## FEUILLE

### DE ROUTE RÉGIONALE 2023-2027

### RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La région Nouvelle-Aquitaine, à l'instar du reste du territoire national et malgré ses nombreux atouts, n'échappe pas au défi majeur que constituent les conduites addictives. La déclinaison régionale de la stratégie nationale interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, élaborée par la MILDECA, constitue un nouvel enjeu dans la lutte quotidienne que les professionnels et les associations mènent contre les pratiques addictives.

Le plan régional de mobilisation contre les addictions 2018-2022 définissait 4 objectifs régionaux stratégiques :

- réduire les addictions chez les jeunes ;
- agir sur l'alcoolisation festive ;
- renforcer l'aide aux populations jeunes en errance ;
- réduire les addictions sans produit.

Au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, un montant total de 3,7 millions d'euros a été attribué sur cette période par la MILDECA pour mettre en œuvre sur ce territoire les orientations du plan national, soit en moyenne 746 000 euros par an.

Ces crédits ont été utilisés dans le cadre d'appels à projets départementaux et régionaux. Ainsi, par exemple, en 2022, 171 actions ont pu être cofinancées sur les 12 départements de la région pour un montant de 646 000 €, et 7 actions au niveau régional pour un montant de 100 000 €.

Le bilan de ce dernier exercice pluriannuel, s'il est encourageant, ne doit pas avoir pour conséquences une baisse de la vigilance et un ralentissement de l'action de l'État en région sur ces sujets cruciaux. En effet, si l'on prend l'exemple de la mortalité liée à l'alcool, on constate une baisse significative ces 10 dernières années dans la plupart des départements de la région mais par ailleurs une consommation chez les adultes qui reste supérieure à la moyenne nationale.

La nouvelle feuille de route régionale 2023-2027 comprend 3 grands **objectifs stratégiques** en déclinaison de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.

- ✓ Intensifier la lutte contre les produits stupéfiants et contrôler l'accès aux produits addictifs
- ✓ Prévenir les conduites addictives chez les plus jeunes.
- ✓ S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs.

## **1/ CONTEXTE ET CHIFFRES CLÉS AU NIVEAU NATIONAL**

Les conduites addictives sont encore aujourd'hui un problème majeur de société et de santé publique : elles impactent la vie des citoyens au quotidien tant dans les domaines de santé publique, de sécurité publique, de sécurité routière ou encore par leurs coûts pour les finances publiques.

Les conduites addictives sont actuellement les premières causes de mortalité évitable en France. La consommation de tabac est responsable de 75 000 décès par an (dont 45 000 décès par cancer), l'alcool de 41 000 (dont 16 000 par cancer) et les drogues de 1 600 décès chaque année.

La France reste un des pays les plus fortement touchés avec des niveaux de consommation très élevés pour certaines tranches d'âge.

Ainsi, le rapport 2022 de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives indique que la France compte :

- 12 millions de fumeurs quotidiens, la plaçant au 5<sup>ème</sup> rang européen;
- 5 millions de consommateurs quotidiens d'alcool, la plaçant au 4<sup>ème</sup> rang européen ;
- 850 000 usagers quotidiens de cannabis, la plaçant au 2<sup>e</sup> rang européen.

Ces conduites addictives impactent fortement les finances publiques notamment en termes de dépenses de santé. En effet on estime à 120 Mds d'euros chacun les coûts générés par la consommation de tabac et d'alcool et à 10 Mds d'euros les coûts induits par la consommation de stupéfiants.

On doit également ajouter à cela les conséquences des vols, violences, accidents générés par la consommation de ces produits.

Ainsi, l'alcool est un facteur dans 30 % des condamnations pour violence, 40 % des violences familiales et 30 % des viols et agressions.

Sur l'accidentalité routière, un taux d'alcoolémie supérieur au seuil de 0,5g/l est présent dans 30 % des accidents mortels de la route, soit 759 décès en 2022 (conducteurs alcoolisés et victimes). Les stupéfiants sont également présents dans près d'un quart des accidents mortels de la route.

## **2/ CONTEXTE ET DIAGNOSTIQUE TERRITORIAL**

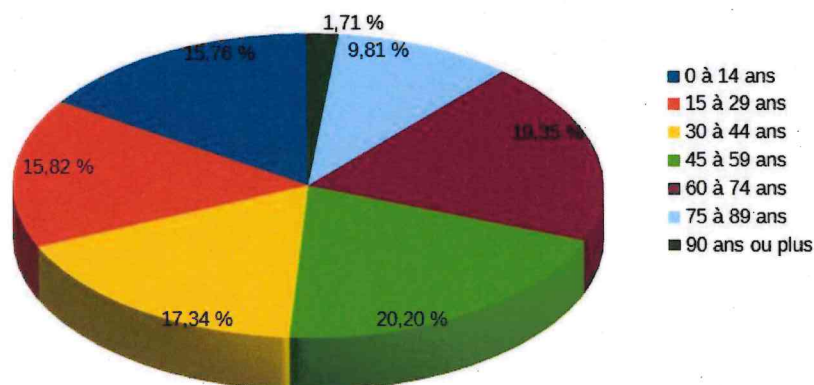
### **1) Présentation de la région Nouvelle-Aquitaine**

La région Nouvelle-Aquitaine est une région dynamique disposant de nombreux atouts.

D'une superficie de 84 100 km<sup>2</sup>, la région Nouvelle-Aquitaine couvre 15,5 % de la superficie du territoire métropolitain, ce qui en fait la zone la plus vaste de la France hexagonale. Elle est constituée des trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, soit 12 départements et 4 503 communes.

Avec plus de 6 millions d'habitants en 2020 (chiffres INSEE), elle concentre 9,2 % de la population française. Elle constitue la troisième zone la plus peuplée de France métropolitaine. Son attractivité est indéniable avec une progression chaque année de 1,2 %, principalement due au solde migratoire (son solde naturel étant négatif).

### Répartition par tranches d'âge de la population de Nouvelle-Aquitaine



En observant la composition par tranches d'âge, on constate que plus de 30 % de la population de Nouvelle-Aquitaine a moins de 30 ans. Les projections démographiques de l'INSEE estiment que la région pourrait gagner 400 000 habitants d'ici 2040. Toutefois, cette progression toucherait principalement les départements littoraux (Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques), ceux de l'est de la région subissant un plus fort vieillissement.

Fin 2022, le taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine atteint son niveau le plus bas depuis 2008 et s'établit à 6,4 %. Il est inférieur à la moyenne nationale (7,2 %).<sup>1</sup>

L'ensemble des départements néo-aquitains ont contribué à la tendance baissière du nombre de demandeurs d'emploi.

On note cependant une hausse en 2023 sur les deux derniers trimestres faisant suite à la baisse quasi ininterrompue observée depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2020, lors du premier confinement. Le nombre de demandeurs d'emploi avait atteint son niveau le plus bas au 2<sup>e</sup> trimestre 2023.

En 2020 en Nouvelle-Aquitaine, le taux d'emploi est de 65,8 %, supérieur de 0,4 point à la moyenne nationale (65,4%)<sup>2</sup>.

En région, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est supérieur à celui de la France métropolitaine (31,7 % contre 30,8 % au niveau national).

En revanche, chez les seniors âgés de 55 à 64 ans le taux d'emploi régional est nettement inférieur à la moyenne nationale (50,7 % contre 52,1 % en France).

L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes est de 4,5 points en Nouvelle-Aquitaine (68,1 % pour les hommes et 63,6 % pour les femmes), soit le deuxième écart le plus faible du territoire national derrière la région Bretagne (3,9 points).

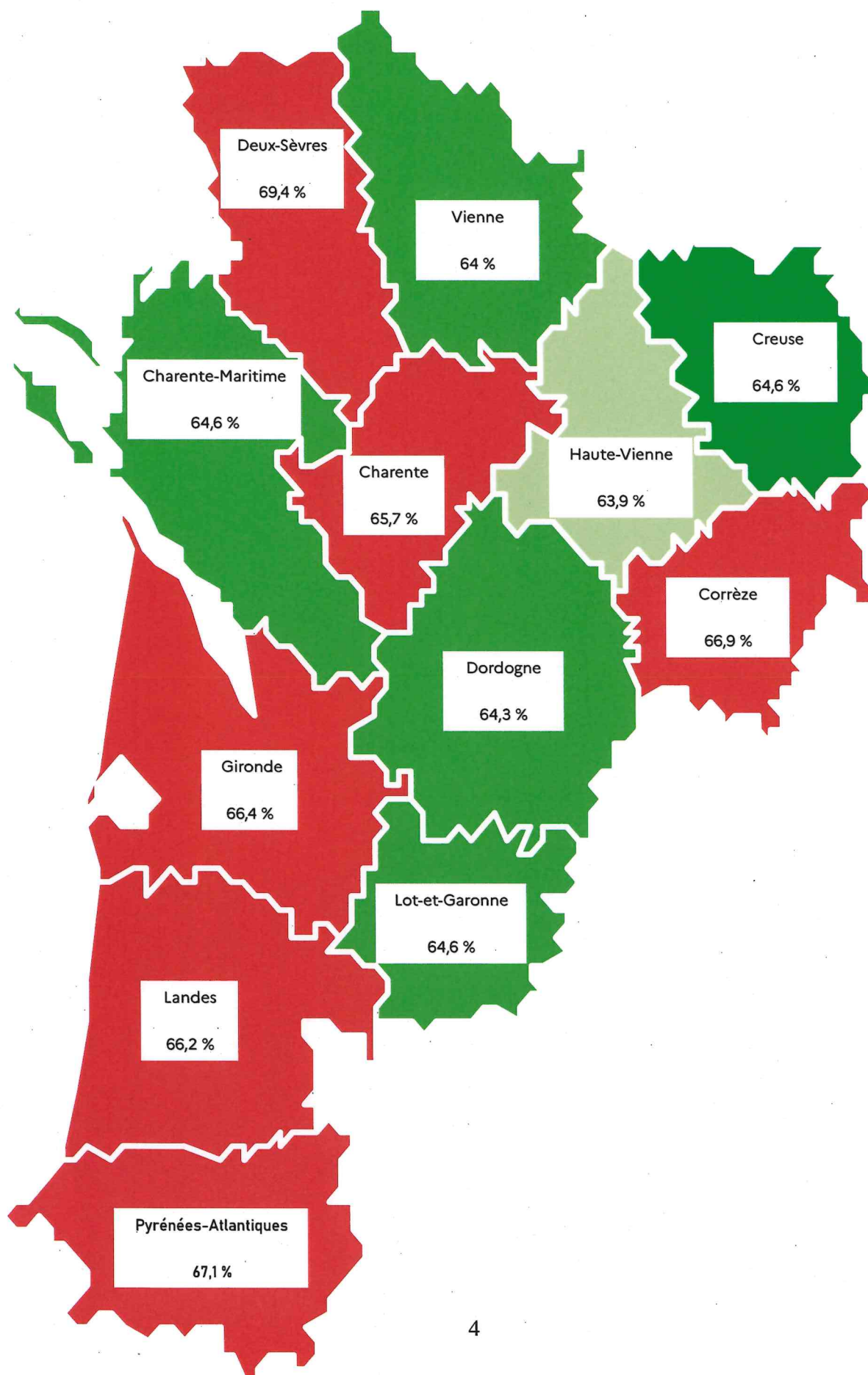
L'écart entre taux d'emploi des hommes et taux d'emploi des femmes dans l'ensemble de la France métropolitaine est de 5,3 point.

1 Sources INSEE

2 Source France travail

## Taux d'emploi 2020 en région Nouvelle-Aquitaine

(en rouge les départements dont le taux d'emploi est supérieur à la moyenne nationale)



## 2) Synthèse des conduites à risques en Nouvelle-Aquitaine (source : rapport de l'OFDT de décembre 2021)

Toutefois, malgré ses atouts et qualités, la région Nouvelle-Aquitaine doit faire face aux enjeux liés à la diversité et l'importance des conduites à risques.

- **le tabac**

L'expérimentation de tabac en Nouvelle-Aquitaine est le seul indicateur à se démarquer en ce qui concerne la population adulte (en 2017, 97 % des 18-75 ans avaient fumé au moins une fois au cours de leur vie, contre 95 % pour l'ensemble de la France métropolitaine), différence significative, imputable aux femmes.

Les jeunes de 17 ans de la région ont quant à eux des niveaux de tabagisme plus élevés, y compris quotidien (29 % contre 25 % au niveau national).

La mortalité liée aux cancers des voies pulmonaires est supérieure à la moyenne nationale.

- **l'alcool**

Les différences significatives observées concernant les usages d'alcool chez les adultes sont portées par les hommes (par exemple, 20 % des hommes déclaraient en 2017 un usage quotidien contre 16 % au niveau national).

Cette surconsommation est généralisée chez les jeunes de 17 ans, avec des différences qui concernent aussi les filles (14 % contre 11 % en moyenne nationale).

La mortalité prématurée liée à l'alcool (alcoolisme et cirrhose) observée en région Nouvelle-Aquitaine est identique à la moyenne nationale, les accidents corporels plus répandus (l'alcool intervient dans 13,2 % des accidents corporels en Nouvelle-Aquitaine mais seulement dans 11,7 % au niveau national).

- **Le cannabis**

Si, à l'âge adulte, aucune différence ne ressort, l'expérimentation de cannabis s'avère plus élevée parmi les adolescents de 17 ans de Nouvelle-Aquitaine que dans le reste du territoire métropolitain (45 % contre 39 %).

La différence significative d'usage parmi les adolescents est portée par les filles (23 % contre 21 %). Toutefois, le taux d'interpellations constaté dans la région pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), concernant principalement le cannabis, est nettement inférieur à celui de la France entière.

- **Les autres produits stupéfiants**

Enfin, s'agissant des autres produits illicites, cocaïne et amphétamines sont plus souvent expérimentées par les adultes de Nouvelle-Aquitaine.

Bien que leurs prévalences demeurent modestes, les jeunes de 17 ans présentent eux aussi des niveaux d'expérimentation relativement plus importants de stimulants (MDMA/ecstasy) ainsi que d'hallucinogènes (champignons, LSD).

Le taux d'accidents mortels avec présence de stupéfiants reste cependant inférieur à la moyenne nationale.

### 3/ ENJEUX ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL

En Nouvelle-Aquitaine, 3 grands **objectifs stratégiques** pourront être mis en œuvre sur la période 2023-2027.

✓ **Intensifier la lutte contre les produits stupéfiants et contrôler l'accès aux produits addictifs**

Ce premier objectif vise à maintenir une action forte autour du respect des interdits. Pour cela, il est primordial de poursuivre les actions de lutte contre les trafics et de diligenter les contrôles pour faire respecter les interdictions de vente aux mineurs et la réglementation plus globale sur ces produits. Plus particulièrement dans le cadre des événements festifs et sportifs, les contrôles de sécurité routière participeront également à la prévention et à la réduction des risques.

✓ **Prévenir les conduites addictives chez les plus vulnérables et particulièrement chez les plus jeunes.**

Cet objectif vise à déployer des actions de prévention auprès des publics fragiles dans leur environnement immédiat : actions en milieu scolaire et universitaire, établissements d'accueil, PMI, missions locales... en privilégiant le développement des compétences psychosociales et l'action pédagogique des intervenants.

✓ **S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs.**

Les lieux festifs se sont largement diversifiés, des festivals de musique en plein air, aux soirées étudiantes ainsi qu'aux manifestations sportives (JO 2024 entre autres) et culturelles.

L'émergence de ces nouveaux lieux où la sécurité et le bien être des participants sont parfois en jeu représente un défi majeur en termes d'adaptation et de prévention (sensibilisation, gestion des risques et régulation des comportements à risque).

### 4/ MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Au niveau régional, le chef de projet réunit un comité de pilotage régional annuel qui associe les chefs de projets départementaux MILDECA et les partenaires régionaux : ARS, rectorats, cours d'appel, PJJ, SPIP, douanes. Celui-ci aura pour objectif d'évaluer la mise en œuvre de la feuille de route régionale.

Le chef de projet régional instruit avec ses partenaires régionaux (ARS, rectorats, cours d'appel, PJJ, SPIP, douanes) les candidatures émises suite au lancement, chaque année, de l'appel à projet régional. La validation financière relève de la compétence du chef de projet régional à l'issue de cette phase d'instruction.

Les chefs de projet départementaux MILDECA lancent chaque année des appels à projets locaux, permettant d'assurer le déploiement d'actions s'inscrivant dans les objectifs stratégiques de la feuille de route. Les porteurs de projets sont toutefois invités à innover et à expérimenter de nouveaux dispositifs. Les chefs de projets départementaux procèdent avec leurs partenaires à l'instruction des dossiers pour juger de leur pertinence en fonction des orientations données. La validation financière relève de la compétence du chef de projet départemental après cette phase d'instruction.

A l'issue, les chefs de projets départementaux adressent les arrêtés ou conventions au gestionnaire MILDECA de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest qui assure la gestion budgétaire pour la région Nouvelle-Aquitaine.